

Retraite Cette « réforme » en cache une autre

Vous croyez que tout est joué ? Que vous allez vous en tirer avec deux ans de plus ? Pas du tout ! Eux, ils continuent ! Et préparent le triomphe des banques et des assurances sur la Sécurité sociale.

Les commissions des affaires sociales et des finances de l'Assemblée nationale examinent à partir du 20 juillet le projet de réforme des retraites.

Selon l'UMP, le projet doit rester en l'état. Pourquoi ?

Parce qu'il représente le dernier pas avant la livraison globale de la retraite sociale aux assurances et organismes privés. L'absence de mesures pour l'emploi liée à l'augmentation et du nombre de trimestres cotisés et du nombre d'années travaillées créent des trous énormes dans le déroulement de carrière, déjà baigné dans l'incertitude du lendemain.

Il s'agit de créer une situation où l'assuré prélève sur son salaire une quantité de pouvoir d'achat allouée à l'épargne, en plus des cotisations sociales. Et à terme, de faire basculer ce beau déséquilibre créé de toute pièce vers :

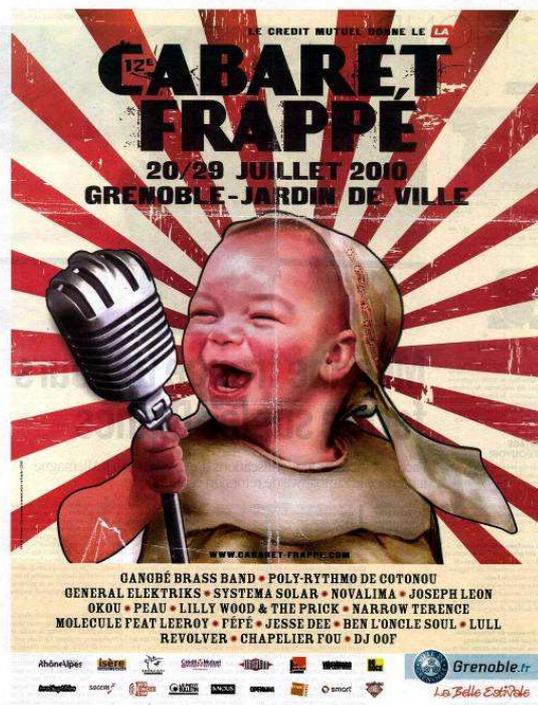
- Le régime général par points
- La grosse part de la rente espérée sous forme d'épargne individuelle.

Cette technique « réformatrice » a un but réel, non avoué : paralyser le système social et créer le réflexe individuel de souscription à une complémentaire retraite individuelle, vendue par les banques et les assurances.

La preuve ? Les travaux des banques et des assurances, parallèles au projet Woerth Fillon Sarkozy.

Ce que revendique l'Association Française Professionnelle de l'Épargne Retraite ? (AGGM-MEDERIC Prévoyance, AIR LIQUIDE, APICIL-ARCIL Prévoyance, AVIVA Vie, AXA France, AXA Investment Managers, BNP-PARIBAS Generali, AG2R, Caisse des dépôts, HSBC France, LAFARGE SA, MNRA, NOVALIS Prévoyance, SANOFI-AVENTIS, SPIE, BNP-PARIBAS Securities Services, BP France, CREDIT AGRICOLE Asset Management, DEXIA Epargne Entreprises, GDF-SUEZ, HSBC France, LA BANQUE POSTALE, SUEZ-TRACTEBEL...):

- Un complément apporté au régime par répartition sous forme de contrat individuel à la fiscalité avantageuse.



- **Une loi qui oblige à la souscription d'un tel contrat, ou à défaut un accord de branche professionnelle à conclure dans un délai de 5 ans après l'adoption de la loi.**
- L'harmonisation des différents dispositifs d'épargne existant, Assurance vie, Plan d'épargne retraite populaire (PERP) ou d'entreprise (PERE-PERCO), contrats de prévoyances Madelin pour les actifs ayant choisi le statut de travailleurs non salariés, intéressements versés au compte d'épargne retraite, etc. dans le but d'appliquer à ces dispositifs **une fiscalité avantageuse et une prime pour l'épargne retraite.**

Des chiffres et des lois...

L'épargne retraite en 2009 c'est 11 milliards de cotisations et 7 milliards de prestations. Une misère, à peine 3% des 250 milliards d'euros de prestations versées par les régimes par répartition.

Le projet de loi Woerth, en ne finançant pas intentionnellement la branche vieillesse, en épongeant le fonds de réserve, en asséchant le financement de la branche chômage, place les jeunes en situation de souscrire forcément un contrat individuel.

L'extension du capitalisme financier contre le développement de l'assurance sociale, c'est du libéralisme chimiquement pur. Sauf que ça ne marche pas :

« Les fonds de pension ont vu la valeur de leurs investissements baisser de 23 % en 2008, soit quelque 5 400 milliards de dollars US. La production s'inscrit en repli et le chômage en hausse, mettant également à rude épreuve l'équilibre budgétaire des régimes de retraite publics. »

Et plus les portefeuilles de ces fonds de pension étaient garnis d'actions (plus de 50 %), plus dure fut la chute. C'est le cas des fonds d'Australie, du Canada, des Etats-Unis, du Royaume-Uni, d'Irlande. **Aux USA, 45 % des 55-65 ans détenaient plus de 70 % de leurs actifs sous forme d'actions. En six mois, fin 2008-mi 2009, les fonds dédiés à la capitalisation ont accumulé un déficit de 33 milliards de dollars. »**

(source note OCDE « les systèmes de retraite face à la crise » 2009)

La dépendance – le 5^e risque - au péril de l'assurance

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), financée par la journée de solidarité instaurée après la canicule de 2003 et par l'Assurance maladie, rencontre régulièrement le patronat de l'assurance (FFSA) pour :

- Imposer la souscription d'une police d'assurance auprès d'un assureur privé, dès 40 ou 50 ans.
- L'Aide personnalisée d'autonomie serait « réservée » aux cas les plus lourds.
- Cette APA serait récupérable sur le patrimoine s'il excède 100 000 euros.

En clair, retirer l'APA comme aide sociale, et en faire supporter le poids aux seuls individus.

On comprend mieux l'objet de la « réforme » Woerth. Il s'agit, tout en affirmant la pérennité de la répartition, de préparer sa liquidation toute proche, si la loi passe, et de passer enfin à la capitalisation.

Le triomphe d'Axa, de la BNP et autres organismes financiers interviendrait après leur crise financière payée par les deniers publics.

Assureurs et banquiers auraient ainsi le beurre, l'argent du beurre et la peau de l'assurance sociale.

Alors, le 7 septembre, plus que jamais, dans l'action !